

Le tourisme culturel

Marcel Calfat

Number 28, Summer 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18342ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Calfat, M. (1985). Le tourisme culturel. *Continuité*, (28), 4–4.

LE TOURISME CULTUREL

Visiter un site historique, découvrir une région, un pays, une population, les activités des vacances nous permettent de participer à un phénomène mondial grandissant: le tourisme culturel. Au Québec, quels liens le patrimoine et cette industrie florissante entretiennent-ils?

Il existe d'abord un fort lien économique. «Prenez l'tour du Québec» disait l'annonce du ministère québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. En 1982, selon des études de ce ministère, 59% des Ontariens et 87,3% des Américains sondés ont visité le Québec parce qu'ils ont été attirés par notre richesse culturelle et notamment par nos «sites historiques». La facture des touristes canadiens venus au Québec s'élevait à 140 millions de dollars en 1982: le patrimoine québécois est une attraction touristique qui rapporte.

Il faut faire aussi le tour du Québec pour découvrir que le patrimoine sert bien le tourisme culturel mais que celui-ci, parfois, lui nuit en retour. Des panneaux publicitaires en enfilade nous réclament à l'entrée d'un village et perturbent l'harmonie d'un paysage séculaire. La vue de l'hôtel «Loews le Concorde», sur la Grande-Allée à Québec, nous rappelle qu'il a été construit sur les décombres de maisons victoriennes, un des points d'attrait de la ville. Par ailleurs, le faux pittoresque adopté pour «faire québécois» altère l'identité et l'intégrité des villes et villages. L'imitation dévalue ainsi l'authentique et un aménagement pauvre gâche notre environnement physique, faisant écrire à un collaborateur de la revue *Un avenir pour notre passé* (n° 24-1984) que «si le tourisme est considéré comme une industrie sans cheminée, cela ne signifie pas qu'il s'agit d'une «activité non polluante».

L'aspect le plus visible des liens qu'entretiennent le patrimoine et le tourisme culturel sera le développement que provoqueront les gouvernements locaux. L'adoption de la Loi 125 sur l'aménagement du territoire et de celle modifiant la Loi sur les biens culturels permet aux municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) d'agir directement

dans la mise en valeur du patrimoine local. Elles tenteront de rentabiliser les investissements dans leurs équipements culturels et optent déjà pour un essor axé sur le tourisme. Mais on ne le fera que si cela est économiquement viable, grâce aux subsides gouvernementales ou à l'influx touristique accru. Les largesses de l'État étant choses du passé, les besoins du tourisme culturel façonneront l'avenir du patrimoine.

Le futur Centre d'interprétation des goélettes à l'Île-aux-Coudres — un éléphant blanc de 2,4 millions de dollars? — dont l'ouverture est prévue en 1988, est le plus récent exemple d'une mise en valeur du patrimoine faite pour répondre aux besoins du tourisme culturel. On investit de fortes sommes dans un équipement culturel afin qu'il agisse comme moteur du développement économique de l'île. Le pari est de rentabiliser le Centre durant les mois cléments de l'année et cela, aux dépens d'un autre site potentiel à Saint-Joseph-de-la-Rive où il existe déjà une installation qui pourrait être accessible douze mois par année. La question ici n'est pas de privilégier un site ou l'autre (ou un troisième, peut-être, à Petite-Rivière-Saint-François) mais de s'interroger sur le bien-fondé du choix d'un lieu de mise en valeur qui — de l'aveu de représentants du ministère des Affaires culturelles (MAC) — a été motivé principalement par le besoin de développer une région économiquement faible. Le patrimoine pourra-t-il servir longtemps de moteur au tourisme culturel et au développement économique local sans que l'on tienne compte de ses besoins réels? Comme nous le rappelle la Place royale à Québec, toute mise en valeur n'est pas nécessairement bonne pour le patrimoine.

Il restera donc à sensibiliser les élus locaux et les entrepreneurs privés (notamment les hôteliers et les restaurateurs) aux répercussions de leurs interventions tant au niveau de la qualité de notre cadre de vie que sur l'attrait d'un site pour le voyageur. Les groupes locaux de sauvegarde du patrimoine — s'ils survivent à la disette généralisée que leur impose le MAC — seront probablement les meilleurs guides touristiques locaux disponibles... et les meilleurs planificateurs et défenseurs des politiques locales de mise en valeur. Car autochtones ou étrangers, nous sommes tous consommateurs de notre environnement culturel. Pour qu'il nous rapporte à long terme, tâchons dès cet été d'y investir pour l'avenir. Si une attraction touristique en dit long sur le goût des visiteurs, elle révèle autant des gestes posés par les hôtes... ■

Marcel Calfat

Directeur et rédacteur en chef: Marcel Calfat. Rédactrice adjointe: Line Ouellet. Révision des textes: Sylvie Clamageran. Comité de lecture: Serge Courville, Marcel Moussette. Comité de direction: Marcel Calfat, Micheline Huard. Comité de rédaction: Marcel Calfat, François Leblanc, Mark London, Émilien Morissette, Line Ouellet, Louise Trotter.

Traitement de textes et abonnements: France Bédard, Line Roussin. Graphisme: ZIGZAG. Composition: Caractéra inc. Séparation de couleurs: Point de trame inc. Photographie et impression: Imprimerie Canada inc. Distribution: Messageries dynamiques. Distribution postale: Joncas inc.

Continuité est un trimestriel publié par le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ), un organisme sans but lucratif voué à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine. Le soutien financier de Continuité est assuré par les membres du Conseil des monuments et sites du Québec, les annonceurs, le ministère des Affaires culturelles du Québec, Héritage Montréal et la Fondation de la famille Samuel et Saldye Bronfman. Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne traduisent pas nécessairement celles du CMSQ. Les titres, sous-titres, intertitres, légendes et le choix des illustrations sont de la rédaction. L'emploi du masculin n'est justifié que par un souci d'alléger le texte.

Toute correspondance doit être envoyée à l'adresse suivante: Magazine Continuité, case postale 279, succ. Haute-Ville, Québec (Québec), G1R 4P8, Canada, tél.: (418) 694-0812. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada, ISSN-0714-9476.

©1985: Continuité-CMSQ. Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation réservés. Permis d'affranchissement au tarif de deuxième classe, n° d'enregistrement: 6086. Port payé à Québec. Date de parution: juin 1985.